

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2010

Le 12 novembre deux mil dix à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 5 novembre 2010 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mmes et MM. ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CORGER Hervé, DUPUIS Alain, FAYARD Monique, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MITON Sophie, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale.

Pouvoirs : M. Michel FOURNIER à M. Paul BOISSAT
Mme Christiane DEBAIN à Mme Jacqueline MIZOULE
Mme Yvette CHERASSE à Mme Pascale RASTOIX

Excusés :

Secrétaires de séance : Mmes Sylvie BERNARD et Brigitte JEAN

M. le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la plaine de sport
- Virement de crédit
- Changement de compteur EDF à la salle de la rue du Moulin
- Contrat gaz concernant l'Espace sportif

Proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Réaménagement de prêts « Ophis »
- Adhésion des EPCI au SIEG
- Demande de subventions pour l'assainissement à Epinet
- Infos sur les Commissions
- Questions diverses

1- VIREMENT DE CREDIT

M. le Maire expose que suite à une panne majeure d'un des réfrigérateurs de la salle des fêtes, il a été nécessaire de le remplacer, la panne étant trop coûteuse par rapport à un matériel neuf, déclassé, acheté à la société « Envie », pour la somme de 359 €. Il convient maintenant de valider cet achat et de faire :

- un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 359 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.
- Un vote supplémentaire de 359 € sur la section d'investissement.

Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2188(091) salle des fêtes

VOTE : Pour à l'unanimité.

2- MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE SPORT

Monsieur Gérard CHAPEY informe que la commission d'ouverture des plis s'est réunie mardi 9 novembre 2010 à 10h.

La consultation demandait une proposition pour une étude d'aménagement général, et une proposition pour une maîtrise d'œuvre pour la construction des vestiaires du stade.

Huit sociétés ont répondu à cet appel d'offre. Les 8 dossiers ont été étudiés.

La commission propose de retenir le groupe SERIA, pour un taux de maîtrise d'œuvre de 11% pour le bâtiment et 5% pour les VRD, coût de l'étude compris. Les critères retenus pour la décision étaient : le coût de la maîtrise d'œuvre, le coût de l'étude, la disponibilité, les références, la qualité de l'équipe proposée, ainsi que les délais.

VOTE : Pour à l'unanimité.

3- REAMENAGEMENT DE PRÊTS DE LA SOCIETE OPHIS :

M. le Maire expose que lors de la construction des logements sociaux, rue des Acacias, la commune s'était portée garante pour les prêts contractés par la société Ophis pour leur réalisation. La société Ophis ayant renégocié les taux de ces prêts, il convient de valider ces nouveaux taux dans le cadre de la garantie supportée par la collectivité.

VOTE : Pour à l'unanimité.

4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSAINISSEMENT A EPINET

M. le maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement de l'assainissement à Epinet, le coût envisagé des travaux a été réévalué par la société Safege :

Travaux :	448 469.80 € HT soit	536 369.89 € TTC
Prestations obligatoires :	44 103.25 € HT soit	52 747.48 € TTC
TOTAL	492 573.05 € HT soit	589 117.37 € TTC

Il convient de déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil Général du Puy de Dôme à hauteur de 30% de ce montant (selon les modalités en vigueur, ce jour).

En outre, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, participe à hauteur de 30% du coût global de ce projet.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général (30 %)	147 771.91 €
Subvention Agence de l'Eau (30%)	147 771.91 €
Part communale	293 573.55 €
Total	589 117.37 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

De valider les travaux précédemment énoncés

De valider le plan de financement,

D'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des services du Conseil Général et des services de l'agence Loire Bretagne

VOTE : Pour à l'unanimité.

5- ADHESION D'EPCI AU SIEG

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 18 septembre 2010 décidant à l'unanimité l'adhésion des EPCI qui en ont fait la demande au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public.

Monsieur le Maire indique ensuite aux membres du Conseil qu'en application des dispositions de l'article L 5212.17 du CGCT et en tant que commune membre du comité du SIEG du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur les adhésions envisagées des EPCI (44) dont la liste figure sur la délibération syndicale du 18 septembre 2010 sous réserve que les lettres d'intention d'adhésion des EPCI soient confirmées par une délibération officielle.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuvent l'adhésion des EPCI au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public, selon la liste jointe à la délibération du Comité Syndical du 18 septembre 2010,
- prennent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir avant le 31 décembre 2010 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1er janvier 2011.

VOTE : Pour à l'unanimité.

M. Thierry Giraudet signale que dans le cadre du contrat d'entretien entre la commune et le Sieg, des précisions doivent être apportées sur le volume des illuminations de Noël à installer et entretenir.

6- CONVENTION GDF

M. Paul Boissat expose que depuis l'ouverture à la concurrence des marchés du gaz, les conventions sont signées pour trois années. Pour le contrat de l'Espace Sportif, il convient de renouveler le contrat pour 3 ans du 1er février 2011 au 31 janvier 2014 et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

VOTE : Pour à l'unanimité.

7. CHANGEMENT DE COMPTEUR EDF A LA SALLE DE LA RUE DU MOULIN

M. Paul Boissat indique que dans le cadre des travaux de réalisation du chauffage dans la salle rue du Moulin (salle occupée par le FJEP), il convient d'installer un compteur « tarif jaune » EDF.

VOTE : Pour à l'unanimité.

8- INFOS SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS - DOSSIERS EN COURS

• 2^{ème} commission

- M. Paul Boissat informe que les travaux concernant les chemins sont presque terminés. La réparation de la poutre de la salle des fêtes est en cours. Il a été également effectué

des réparations provisoires sur les terrasses des pompiers et RAM, en attendant des travaux définitifs.

- Les travaux de voirie seront réalisés après le 30 novembre, et la même entreprise réalisera le creusement du puits destiné aux jardins communaux de la parcelle des Singles.

Quelques arbres vont être plantés sur cette même parcelle, d'autres sur l'esplanade de l'Espace sportif. La taille des platanes rue de Riom aura lieu début janvier 2011. Les arbres du square vont recevoir prochainement un étiquetage indiquant leur nom et leur origine géographique.

• 3^{ème} Commission

- Cimetière : M. Thierry Giraudet annonce que la commission a réactivé le dossier « Reprise de concessions » avant la Toussaint. A terme, l'objectif est de créer une ouverture pour établir une communication entre l'ancien et le nouveau cimetière.

- Conseil d'école : des dispositions vont être prises afin de faciliter la communication et la transmission des consignes pour les personnels concernés, en particulier en cas de remplacements pour absences.

• 5^{ème} Commission

Mme Pascale Rastoix informe que les entretiens d'embauche pour le demi-poste de secrétariat de mairie vont avoir lieu prochainement. Huit candidatures ont été prises en considération.

• 6^{ème} Commission

Mme Jacqueline Mizoule rapporte qu'une société de communication a été contactée pour nous proposer un nouveau plan de Saint-Beauzire à afficher dans la commune.

Dossiers en cours :

- ZPH : des compléments d'information ont été demandés au groupe aménageur, suite à la réunion du Comité de Pilotage.

- Bâtiment rue du Couvent : la grille séparant la cour de l'école St-Joseph et le bâtiment acquis par la commune a été posée. Une réflexion est en cours sur les possibilités d'aménagements de cette parcelle. L'association paroissiale nous demande de lui revendre la chapelle. L'assemblée donne un avis défavorable à l'unanimité.

- Le dossier d'aménagement de logements sociaux est relancé avec Ophis. Des contacts ont été pris avec le commerçant intéressé par un local aménagé, et l'association paroissiale qui occupe actuellement la Maison paroissiale (presbytère). L'association paroissiale a exprimé des craintes quant à la disparition des locaux qui lui permettaient de mettre en place ses activités, tant au niveau du bâtiment rue du Couvent que de la Maison paroissiale. Elle demande qu'une partie du rez-de-chaussée de la Maison paroissiale lui soit réservée. Une étude d'aménagement est en cours avec l'Ophis.

9- QUESTIONS DIVERSES :

• CCAS : la collecte de la banque alimentaire aura lieu samedi 27 novembre. Une grille d'inscription pour la permanence sera mise en place dans la semaine.

• Cross de Volvic : il aura lieu le 27 novembre. Les élus qui le souhaitent peuvent s'inscrire pour le « cross des élus ».

• Intercommunalité : M. Alain Dupuis fait part de la parution d'une nouvelle version du ScoT (Schéma de Cohérence territoriale). L'enquête publique sera lancée prochainement.

• Co-voiturage : M. Alain Dupuis informe le Conseil que les parkings de co-voiturage sont installés dans les communes suivantes : Varennes-sur-Morge, Martres-sur-Morge, St-Laure, Ennezat et Lussat.

• Mme Sophie Miton signale une légère modification du service de garderie à l'école publique le mercredi matin.

